



Delais d envois de ccm dépassé

Par **nailha66**, le **07/01/2015** à **03:19**

madame,monsieur

je suis française,mon futur epoux est marocain.

nous avons déposé notre dossier complet le 04 novembre 2014 et avons été auditionné ce même jour séparément.

depuis cette date , aucune réponse,ni du consulat,ni du procureur de nantes, nous ne savons pas où est l'état d'avancement de notre CCM.

mariage annulé qui était prévu le 31.12.2014

mail envoyé à plusieurs reprises au consulat, pas de réponse,impossible de les joindre au téléphone.

que faire ? s'il vous plaît

cela fait 2 fois que je me rend au Maroc

1 fois 2 semaines et 1 fois 1 semaine

entre novembre et décembre

merci de votre réponse

Par **moisse**, le **07/01/2015** à **15:54**

Bonsoir,

Si vous avez un domicile en France, le CCM consiste à la publication des bans auprès de votre mairie.

Il faut donc demander à cette mairie si les bans ont bien été publiés et le résultat transmis au consulat en question pour la délivrance du CCM.

Par **nailha66**, le **07/01/2015** à **15:57**

bonjour,
en ce jour je tiens a vous remercié de votre reponse
ce jour meme j ai reponse,
ccm accordé
je doit le recevoir prochainement
courrier deja pati du consulat
merci merci